

MASTER 2

JURISTE D'ENTREPRISE

UE1 Techniques contractuelles
(Cours de Mme Thomat-Raynaud)

11 mai 2017

9h - 12h

Aucun document n'est autorisé.

Vous êtes le stagiaire de Maître Jean-Luc BONCONSEIL, avocat parisien, qui vient d'être consulté par Jean PICHELIN dirigeant de la célèbre entreprise PICHELIN fabricant de pneus. La récente flambée du cours du caoutchouc naturel qui a connu, en janvier 2017, une augmentation historique de 26 % constatée sur le TOCOM (*Tokyo Commodity Exchange*), principale place de cotation de la matière première, inquiète fortement son client. L'augmentation du cours s'explique par la baisse de la production de caoutchouc naturel liée à de fortes inondations en Thaïlande qui ont fait chuter la récolte faite à partir de l'hévéa. A ce jour les stocks thaïlandais sont encore suffisants pour permettre de satisfaire les entreprises, même si la demande des constructeurs automobiles chinois est très forte. La situation est d'autant plus préoccupante que le Brésil, autre pays producteur de caoutchouc, connaît par ailleurs une épidémie d'un champignon particulièrement contagieux (*Microcyclus ulei*) qui freine la croissance des feuilles des hévéas et finit par tuer l'arbre. Jean PICHELIN a pourtant besoin de ce caoutchouc naturel pour fabriquer dans son usine des pneus de qualité. Il vous expose que la société PICHELIN entend renouveler au mois de juin 2017, un important contrat cadre d'une durée de 5 ans, prévoyant la fourniture mensuelle en pneus des usines du constructeur automobile français PENAULT. Votre maître de stage vous demande de préparer les réponses qu'il doit faire à son client en n'oubliant pas de les justifier de façon claire et précise.

1. Jean Pichelin voudrait d'abord savoir, si la réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations par l'ordonnance du 10 février 2016 va conduire les rédacteurs de contrats à changer les principes méthodologiques de rédaction qu'ils utilisaient jusqu'alors ? **(5 points)**.

2. Jean Pichelin a encore relaté que, dans le contrat cadre arrivant à échéance, il était prévu que le prix de vente des pneus serait déterminé en début d'année civile, d'un commun accord entre les deux entreprises. En raison de la faiblesse et de la stabilité des prix depuis 30 ans, le contrat ne prévoyait rien de particulier à ce sujet.

Jean Pichelin souhaiterait d'abord savoir s'il pourrait, dans le contrat renouvelé, avoir plus de latitude pour organiser la fixation du prix de vente des pneus. Il voudrait s'assurer que son entreprise pourra toujours, en cours d'exécution, répercuter la hausse des coûts de la matière première sur le prix de vente des pneus. Il voudrait savoir si le contrat doit nécessairement envisager ces points.

Il souhaiterait aussi que le début d'exécution de chaque contrat de vente soit fixé une fois la publication du cours mensuel du caoutchouc connu ; vous lui indiquerez si cela est possible techniquement.

Vous **répondrez** avec précision à ses interrogations. **(5 points)**

3. Il souhaiterait par ailleurs anticiper de possibles problèmes d'approvisionnement temporaire en caoutchouc naturel et limiter les pertes financières qui pourraient en résulter pour son entreprise, s'il ne pouvait honorer ses engagements aux dates prévues. Vous **indiquerez**, sans les rédiger, mais en les expliquant, les types de clauses qui seraient en l'espèce pertinentes **(6 points)**

4. Vous **rédigerez** enfin les deux clauses suivantes : **(4 points)**

-celle par laquelle un éventuel changement dans la forme juridique de l'une quelconque des sociétés partenaires (comme par exemple une fusion de sociétés) n'empêcherait pas le contrat en cours de continuer à s'exécuter.

-celle par laquelle le contrat pourra être anéanti automatiquement en cas d'inexécution par les parties de l'une de leurs obligations essentielles.